AIDES POUR LES JEUNES

L'AIDE NATIONALE DE L'ÉTAT

LE PASS'SPORT (70 €) : CETTE ALLOCATION NATIONALE S'ADRESSE AUX ENFANTS DE 6 À 17 ANS RÉVOLUS DONT LES FAMILLES PERÇOIVENT L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS) OU L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH). LE MONTANT DE 70 € EST DIRECTEMENT DÉDUIT DU PRIX DE LA LICENCE LORS DE L'INSCRIPTION SUR PRÉSENTATION DU CODE UNIQUE REÇU PAR LA FAMILLE. (CODE A COMMUNIQUER AU CLUB)

L'AIDE RÉGIONALE (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)

LE PASS'RÉGION (30 €) : BIEN QUE CE DISPOSITIF CIBLE EN PRIORITÉ LES LYCÉENS ET LES JEUNES DE PLUS DE 15 ANS, IL S'APPLIQUE ÉGALEMENT AUX PLUS JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP. IL OFFRE UN CRÉDIT DE 30 € (PORTÉ À 60 € SOUS CERTAINES CONDITIONS MÉDICALES) UTILISABLE POUR L'ACHAT D'UNE LICENCE SPORTIVE ANNUELLE AUPRÈS D'UN CLUB PARTENAIRE.

L'AIDE DÉPARTEMENTALE (ARDÈCHE)

LE BONUS COLLÉGIENS (60 € À 120 €) : CE DISPOSITIF DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE S'APPLIQUE PRINCIPALEMENT AUX ENFANTS DE LA CATÉGORIE U13 S'ILS SONT DÉJÀ ENTRÉS AU COLLÈGE. IL OFFRE UNE AIDE DE 60 € (POUVANT ALLER JUSQU'À 120 € SELON LES SITUATIONS D'ENGAGEMENT OU DE HANDICAP). CONTRAIREMENT AU PASS'SPORT, CETTE AIDE N'EST GÉNÉRALEMENT PAS DÉDUITE IMMÉDIATEMENT PAR LE CLUB ; LES PARENTS DOIVENT EFFECTUER LA DEMANDE EN LIGNE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.